

## Déclaration relative au RGPD

Le Règlement général sur la protection des données – RGPD (Règlement EU 2016/679 du 27 avril 2016) contient de nouvelles dispositions qui doivent permettre de gérer, traiter et sécuriser plus efficacement les données personnelles des citoyens européens.

Le RGPD, qui renforce la Directive relative à la protection des données de 1995, offre un cadre plus détaillé d'obligations que le responsable du traitement des données personnelles devra respecter. Il précise également les droits d'une personne en matière de collecte et d'utilisation de ce type de donnée.

La sa Labbé traite des données personnelles pour le compte de ses clients et doit donc, à ce titre, respecter la réglementation en vigueur au niveau national et au niveau européen et protéger suffisamment les données de ses clients.

La sa Labbé garantit à ses clients un niveau correct de protection des données, conformément à la réglementation nationale et européenne. En développant nos processus d'entreprise, une analyse d'impact est prévue. Cette analyse nous permettra d'appliquer le niveau de sécurité adéquat, en fonction du processus. Notre niveau de sécurité est basé sur des standards internationaux et fait l'objet d'évaluations régulières, tant par notre service interne d'audit que par des services externes.

Comment la société LABBE protège-t-il vos données et votre vie privée ?

Nous suivons une série de procédures et de directives pour assurer la sécurité des données. Ces procédures sont élaborées et révisées par la direction, le service interne d'audit et le service juridique ;

Les rôles et les responsabilités au sein de l'entreprise sont clairement définis, ce qui permet la bonne application de ces directives ;

Les locaux où se trouvent les ordinateurs et les serveurs contenant les logiciels et les données sont physiquement protégés. Cette protection consiste en une gestion électronique et centralisée des entrées, un système d'alarme, un système de refroidissement et des dispositifs de protection contre les pannes de courant et les incendies ;

Des moyens de sauvegarde redondants nous permettent, en tout temps, d'assurer la continuité de nos services, sans interruption ni perte de données ;

Les données sensibles, à savoir l'ensemble du logiciel de gestion, est géré par la société Isis qui a mis à disposition un espace protégé sur le cloud et prend la responsabilité de sa conformité aux normes RGPD

LABBE SA dispose d'un plan de protection logique qui se base sur :

un serveur proxy et logiciel antivirus auprès de la société Portima ;

une gestion formalisée des droits d'accès basée sur les rôles et les responsabilités, tant pour les utilisateurs internes que pour les affiliés.

Un service d'assistance est disponible pour gérer les possibles plaintes, avec une analyse d'impact et une gestion des priorités des éventuels incidents et des temps de diagnostic et de réaction correspondants ;

Les techniques de contrôle d'accès et d'identité basées sur une double identification et l'utilisation d'un e-id sont généralisées ;

Des dispositions relatives au secret professionnel et à la protection de la vie privée sont reprises dans nos contrats, nos conventions, notre règlement de travail et nos autres documents, afin de sensibiliser nos clients et nos collaborateurs ;

La transmission des données et la continuité des services sont garanties en cas de changement de prestataires de services ;

Le niveau des services peut, à la demande du client, faire l'objet d'un écrit et un rapport périodique est possible.

Les mesures prises par Labbe sa, afin de se conformer aux dispositions du RGPD d'ici mai 2018 :

Un délégué à la protection des données a été désigné. Ce délégué est responsable de la protection des données et des modalités de mise en œuvre du RGPD ;

Un registre reprenant toutes les activités de traitement des données personnelles est en cours de constitution, selon le modèle proposé par la commission de la vie privée ;

Une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) est effectuée pour chacune de ces activités, si nécessaire ;

Grâce aux dispositifs de sécurité évoqués dans les paragraphes précédents, nous sommes en mesure de déceler rapidement tout incident et de le traiter conformément aux dispositions du RGPD.

Nous organisons le traitement en interne sans utilisation sous-traitants.

Seul le recours à une société respecte le protocole RGPD comme mention ci-dessus est utilisé.

Nous informons et formons nos collaborateurs pour qu'ils puissent appliquer cette réglementation ;

Tout client est concerné par la clause concernant la vie privée et la protection des données à caractère personnel sans qu'elle ne soit reprise dans les contrats et publications : nos donneurs d'ordres (soit les compagnies d'assurances et les partenaires) s'engagent à respecter les exigences du RGPD.